Patrimoine

Avec la **Société Nationale pour le Patrimoine des Phares et Balises,** devenez des observateurs du patrimoine des phares et balises !

Lors de l'Assemblée Générale de la FNPPSF, la Société Nationale pour le Patrimoine des Phares et Balises a été invitée à vous présenter son service de veille du patrimoine.
Le patrimoine des phares et balises, réparti sur l'ensemble de nos côtes, est quotidiennement sous les yeux de ceux qui naviguent dans les eaux côtières. La connaissance de son état est un argument essentiel pour sa préservation. Cela permet d'alerter ses gestionnaires et les services de l'Etat.
La FNPPSF ayant adhéré à notre fédération du patrimoine des phares, chacun de ses membres peut contribuer à la surveillance de ce patrimoine en devenant un observateur du service de veille.
Soyez donc vigilant, soucieux du détail, préoccupé de ce patrimoine comme si c'était le vôtre, car c'est un bien national dont vous détenez une part indivise de propriété...
N'hésitez pas à nous adresser autant de fiches que vous voulez ! Il n'y a pas de "petite" information. Tout contribue, dans son rassemblement, à donner une meilleure approche et donc une connaissance de plus en plus fine.
La SNPB remercie toutes celles et ceux qui apporteront leur contribution en participant à ce réseau d'observateurs.

COMMENT FAIRE ?

Lors d'une sortie en mer, dans votre port ou bien sur la côte, partout existent des éléments du patrimoine des phares et balises. Vous passez auprès ou les connaissez bien déjà, alors observez bien leur état pour nous adresser vos informations. Prenez des photos si possible.
Pour nous adresser vos observations :

1 - Se connecter sur le site **www.pharesetbalises.org**
2 – Accéder à la fiche d'observation :
Soit par le menu du site (choisir « Service de Veille » puis « fiche d'observation »)
Soit sur la page d'accueil du site (rubrique « Patrimoine » puis « Devenez observateur du patrimoine »).
3 – Pour bien remplir la fiche d'observation, nous vous remercions de lire attentivement les rubriques et les choix proposés. Tout est fait pour vous simplifier la procédure d'envoi. Cependant, si vous avez des remarques ou des questions, n'hésitez pas à nous en faire part.

REMARQUES IMPORTANTES

Le service de veille ne concerne pas les questions relatives à la signalisation maritime qui sont de la compétence des services de l'État (marche des feux, état des voyants de jour, des couleurs, du positionnement des marques, etc...). Ces observations sont consultables dans les AVURNAV émis à cet effet par la Préfecture Maritime de la zone concernée (Avis URgents aux NAVigateurs).
Toute information doit pouvoir être vérifiable. Elle provient donc de sources que vous jugez fiables ou de votre propre constatation.
Tout doit être communiqué, dans un sens comme dans l'autre, c'est-à-dire aussi bien pour signaler un mauvais état ou une dégradation qu'une action en faveur du patrimoine ou des travaux en cours
Une information prend plus relief si elle est accompagnée d'une documentation l'illustrant (photo ou autre). Vous pouvez nous l'adresser par mail si les documents sont numériques. Sinon, vous pouvez le faire par poste à SNPB, BP 20, 29770 AUDIERNE.
Ne pas confondre dans le service de veille, la fiche d'observation (qui concerne l'état du patrimoine) et la fiche d'appréciation qui permet d'adresser son avis après la visite d'un phare, d'une exposition ou d'un séjour dans un phare-gîte. Vous y avez accès aussi bien sûr !
Mettez-vous aux couleurs de la SNPB : arborez le pavillon pour la sauvegarde des phares !
Le pavillon de la SNPB est en vente sur le site au profit de l'association. (en bas de la page d'accueil et dans la rubrique « magasin du phare »).

Marc Pointud

Naviguez l'esprit libre

Offre -10% réservée FNPPSF

Assurance bateau*

- Valorisation et fidélisation des bons marins
- Remboursement en valeur d'achat pour les bateaux de moins de 3 ans
- Capital Courtoisie
- Remboursement de la place de port

** Des conditions s'appliquent : renseignements auprès de votre intermédiaire.*

L'assurance de votre Association

Bénéficiez d'une assurance adaptée à votre activité associative de pêcheurs plaisanciers

Correspondant hors Méditerranée : **Cabinet Yves Tombette**
Aviva Assurances
54, rue Foch - 22430 Erquy
Tél : 02 96 72 06 14
E-mail : tombette-yves@aviva-assurances.com

Correspondants Méditerranée : **Didier Viala - Jean Pochard**
6 bis, boulevard Guerin
13701 La Ciotat cedex
Tél : 04.42.08.48.61
Email : pochard-viala@aviva-assurances.com

Aviva Solutions : *Société par Actions Simplifiée (SAS) au capital de 37 000 euros*
80 avenue de l'Europe - 92270 BOIS COLOMBES
immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le n° 499 568 665, n° ORIAS 07 031 709.
Contrats souscrits et gérés auprès de **AGCS (France)** Tour Opus 12
77 Esplanade du Général de Gaulle - 92081 Paris La Défense 9
S.A. au capital de 306 960 608,15 euros. 552 063 497 R.C.S. Nanterre. Entreprise régie par le Code des Assurances
Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) - 61, rue Taitbout - 75009 Paris cedex 09

Aviva Solutions

Coupon-réponse à retourner

Caractéristiques de votre bateau

Constructeur : .....
Modèle : .....
Année de construction : |_|_|_|_| Valeur à assurer : .....
Port d'attache : |_|_|_|_|_| Puissance totale des moteurs : ....
Nombre de mois sans sinistre sur 4 ans |_|_|

Vos coordonnées

Nom : ..... Prénom : .....
Adresse : .....
Code postal : |_|_|_|_|_| Ville : .....
Tél. domicile : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
Tél. professionnel : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
E-mail : .....@.....